

1



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 27 novembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
56^e LÉGISLATURE, 2007-2008

L'HON. HERMÉNÉGILDE CHIASSON,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 27 novembre 2007

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la première session de la cinquante-sixième législature de la Province a été déclarée close le 6 juillet 2007;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-sixième législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 27 novembre 2007, à 15 heures.



*Fait sous mon seing et le grand sceau de la province
à Fredericton, le 11 octobre de l'an 2007 et de la
cinquante-sixième année du règne de Sa Majesté.*

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Le procureur général,
Thomas J. Burke, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Herménégilde Chiasson*

La deuxième session de la 56^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les députés prennent place à la Chambre.

La greffière de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai reçu l'avis écrit de démission du président de l'Assemblée, l'hon. Eugene McGinley, c.r., daté du 31 octobre 2007, signé en présence de deux parlementaires et certifié par eux, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'Assemblée législative*.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai informé S.H. le lieutenant-gouverneur de la vacance à la présidence, et il me charge de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont porté à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez à l'approbation de Son Honneur à 15 h à la Chambre de l'Assemblée.

La greffière informe la Chambre de la liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin, que voici :

BOUDREAU, Roy ;
CARR, Jody.

M. Carr demande à se désister. La greffière déclare qu'il lui incombe de présider l'élection à la présidence de la Chambre conformément au Règlement, selon lequel les désistements ne peuvent se faire qu'après le premier tour de scrutin.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, demande si l'application de l'exigence du Règlement pourrait être suspendue avec le consentement unanime.

La greffière ajoute, d'une part, que la Chambre peut en tout temps, moyennant consentement unanime, suspendre l'application de toute règle et, d'autre part, qu'elle respectera la volonté de l'Assemblée si celle-ci veut suspendre l'application de l'exigence en question.

Ayant constaté le consentement à suspendre l'application de l'exigence de l'alinéa 11(8)l) du Règlement, la greffière invite les candidats qui

veulent se désister à se lever à leur place et à signifier leur intention de le faire.

Sur ce, M. Carr (Oromocto) se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature.

La greffière annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il m'incombe de vous informer, en application de l'alinéa 11(8)*m*) du Règlement, qu'un seul député est candidat à la présidence. Il est donc en mon devoir d'annoncer que Roy Boudreau, député de la circonscription électorale de Campbellton—Restigouche-Centre, est déclaré élu président de l'Assemblée.

L'hon. S. Graham, premier ministre et député de la circonscription électorale de Kent, et M. Harrison, député de la circonscription électorale de Hampton-Kings et leader parlementaire de l'opposition, escortent M. Boudreau à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai quelques paroles traditionnelles à répéter, après lesquelles je donnerai quelques commentaires personnels.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence. Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire. Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Voilà pour la formule traditionnelle, qui est très sincère. Je sais que les parlementaires veulent se joindre à moi pour remercier mon prédécesseur, l'hon. Eugene McGinley, député de Grand Lake-Gagetown. L'hon. M. McGinley a présidé les délibérations de l'Assemblée législative de façon tout à fait exemplaire. Je peux vous dire qu'il sera extrêmement difficile de prendre sa place.

J'en profite pour remercier la greffière, ses adjoints très compétents, les pages et le sergent d'armes pour leur conduite professionnelle et efficace de la procédure ici ce matin.

Merci à vous tous, chers collègues des deux côtés de la Chambre, pour l'appui que vous m'avez manifesté aujourd'hui.

La tradition de se faire mener ou pousser par nos collègues afin de commencer nos tâches comme président est bien fondée. Le poste de président de l'Assemblée est une si grande responsabilité que personne ne se sent complètement qualifié pour assumer la tâche. Moi aussi, je me sens limité pour assumer ces responsabilités. Je vous demande votre patience et coopération, surtout durant les premiers jours et les premières semaines de mon apprentissage. Je ferai mon possible afin d'en être digne.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je peux vous dire que je ferai tout mon possible pour rendre des décisions justes et impartiales. Je veillerai aussi, dans l'exercice de mes fonctions, au maintien du décorum, de la dignité et du respect à la Chambre, et ce, en tout temps. Le respect mutuel ne peut prévaloir que par l'engagement des parlementaires à continuer d'améliorer les procédés que j'ai observés au cours des quatre dernières années et demi.

Remporter la victoire dans nos circonscriptions est spécial, mais la victoire est très spéciale après que les collègues des deux côtés de la Chambre vous choisissent en vue de pourvoir à leur présidence. Je vous remercie de nouveau à cet égard.

Voilà la partie hautement chargée émotionnellement.

Je tiens à remercier de façon particulière ma femme, Paulette, et notre fille, Marie-Josée, qui, depuis mes débuts en politique, ont toujours eu confiance en moi et m'ont toujours encouragé et appuyé. Merci, mes deux amours.

J'aimerais remercier les électeurs de Campbellton—Restigouche-Centre de m'avoir élu une deuxième fois. Sans leur appui, je ne serais pas ici.

Encore une fois, merci, chers collègues, pour votre confiance en moi.

Sur ce, M. R. Boudreau monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

L'hon. S. Graham, premier ministre, transmet le message suivant de S.H. le lieutenant-gouverneur :

Monsieur le président, la greffière ayant fait part à la Chambre de la permission de Son Honneur afin de pourvoir immédiatement à l'élection à la présidence, je dois maintenant informer la Chambre qu'il plaît à Son Honneur que la Chambre propose à son approbation, à 15 h ici-même, la personne élue.

La séance, suspendue à 11 h 21, reprend à 15 h.

S.H. le lieutenant-gouverneur fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

La greffière de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur Boudreau, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous dire qu'il est pleinement conscient de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'il approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, bien qu'il soit conscient du fait que vous n'ayez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours que voici :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 56^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous souhaitons la bienvenue à la personne nouvellement élue à la présidence, qui dirigera les débats de la Chambre avec un grand respect pour les formalités parlementaires. En outre, nous remercions le député de Grand Lake-Gagetown, qui a empreint la présidence de la Chambre de dignité et d'intégrité pendant la première session de la 56^e législature.

Depuis la dernière séance de la Chambre, de nouvelles nominations ont été faites au Conseil exécutif, et un grand nombre de ministres se sont vu confier de nouvelles responsabilités. Je souhaite prudence, sagesse et courage à tous les membres du Cabinet alors que nous entrons dans une période de transformation.

Mesdames et Messieurs les députés, je vous souhaite un bon retour à la Chambre et vous exhorte à mener les affaires de la province dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick. Comme nous engageons le Nouveau-Brunswick sur la voie vers l'autosuffisance d'ici à 2026, la nouvelle session marque le début d'une des plus fortes périodes de transformation de l'histoire de notre province. Les grands changements suscitent de grands débats. Comportons-nous tous d'une façon qui soit de mise pour l'importante tâche à laquelle il faut s'atteler et respectueuse des traditions de la Chambre.

Nous félicitons aussi Roger Duguay pour son élection à la direction du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick. Je suis certain qu'il apportera un point de vue important aux débats sur les questions qui intéressent notre province.

Bon nombre de gens du Nouveau-Brunswick ont été reconnus cette année pour leur apport à leur domaine d'intervention, à leur collectivité et à notre province.

Le 30 octobre dernier, 10 nouveaux membres ont été élevés à l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Ces personnes ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être de la province et de sa population sur le plan social, culturel ou économique.

Il s'agit des personnes suivantes : Susan Butler, de Miramichi ; Audrey Côté St-Onge, d'Edmundston ; Angelo DiCarlo, de Minto ; Stephen Hart, de Douglas ; Mohan Iype, de Quispamsis ; Linda B. LeBlanc, de Memramcook ; Viola Léger, de Moncton ; Bernard Lord, de Fredericton ; Joseph A. MacDonald, de North Tetagouche ; George Piers, de Lower Kingsclear.

En 2007, huit personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada : Mary Majka, de Harvey ; Paul Gendreau, de Beresford ; Roland Gauvin, de Moncton ; Daniel O'Brien, de Fredericton ; Gérard Snow, de Moncton ; William Hoyt, de Fredericton ; Jean Chiasson, de Pointe-Brûlé ; Lora Dell, de Moncton.

Depuis le dernier discours du trône, la province a perdu trois anciens députés provinciaux : Edgar LeGresley, Charles Gallagher et Jean Gauvin.

Aujourd'hui, nous rendons aussi hommage à Sean Collins, fils du député de Moncton-Est et de sa femme Lisette, qui est décédé le 9 juillet à 13 ans. Malgré la maladie et l'adversité, Sean n'a jamais cessé d'être généreux, avenant et d'une maturité précoce. Le livre *Dix aiguilles*, de Martin

Latulippe, raconte l'histoire de ce courageux jeune Néo-Brunswickois. Désireux de léguer une oeuvre à sa famille, à ses amis et à ses camarades de classe, Sean a tenu à transmettre à la province, au pays et au monde entier le message qu'il faut vivre chaque journée de notre vie comme s'il s'agissait de notre dernière. La semaine dernière, *Dix aiguilles* est devenu un succès de librairie national, et des dizaines de milliers de dollars ont été recueillis pour les enfants malades du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick a une longue tradition sous les armes. Des 2 500 militaires déployés en Afghanistan l'hiver dernier, 1 160 venaient du Canada atlantique, et plus de 800 de ces hommes et femmes venaient du Nouveau-Brunswick. Notre province connaît la fierté qu'inspire le service militaire, mais nous savons aussi quels sacrifices il exige.

Nous honorons aujourd'hui la mémoire des hommes qui ont perdu la vie en Afghanistan et, en particulier, de ceux qui avaient des liens avec le Nouveau-Brunswick :

le sergent Don Lucas,
le caporal Aaron E. Williams,
le caporal Brent Poland,
le soldat David Robert Greenslade,
le soldat Kevin Vincent Kennedy,
le soldat Patrick Pentland,
le caporal-chef Allan Stewart,
le caporal-chef Darrell Jason Priede,
le capitaine Jefferson Francis.

Nous profitons aussi de l'occasion pour rappeler le souvenir d'autres personnalités du Nouveau-Brunswick qui sont décédées cette année : le père Armand Plourde, militant acadien et défenseur des droits de la personne; Jean Pedneault, journaliste, voix de l'hebdomadaire *Le Madawaska* et membre du Conseil consultatif de l'Ordre du Nouveau-Brunswick; Jack Fenety, pionnier de la radiodiffusion et promoteur de la conservation du saumon.

Chacune de ces personnes a aidé à jeter les bases sur lesquelles votre gouvernement bâtira un meilleur Nouveau-Brunswick.

Le 18 septembre 2006, votre gouvernement a été élu sur la foi de son *Pacte pour le changement*. Ce pacte, dont les trois pierres angulaires sont l'énergie, l'éducation et le développement économique, a énoncé une vision et un plan pour atteindre l'autosuffisance au Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a le plaisir de signaler que, après la première année de son premier mandat, il a réalisé 40 % des engagements du *Pacte pour le changement*. Votre gouvernement prévoit faire passer le taux à 65 % d'ici au deuxième anniversaire de son arrivée au pouvoir.

Le discours du trône qui a ouvert la première session de la 56^e législature le 6 février 2007 prenait appui sur le *Pacte pour le changement* et présentait un certain nombre de mesures importantes visant à soutenir votre gouvernement sur la voie de la transformation et de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière session, des mesures importantes ont été adoptées pour améliorer les soins et le soutien à nos personnes âgées, renforcer la protection des consommateurs et consommatrices et accroître la sécurité sur nos lieux de travail et sur nos routes. Notre économie a été renforcée par la *Loi sur les franchises*, des améliorations au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et de nouvelles mesures de soutien aux entreprises. De nouveaux partenariats ont été créés pour faire avancer le dossier de l'énergie. Le nouvel accent sur l'éducation au primaire et au secondaire, défini dans le plan d'éducation *Les enfants au premier plan*, est susceptible d'avoir les répercussions de la plus grande portée parmi les travaux de la dernière session.

Dans la première année de son mandat, votre gouvernement a engagé un dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick et les a consultés dans un certain nombre de dossiers clés. Votre gouvernement a créé le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif, le Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels ainsi que la Commission sur l'éducation postsecondaire. Les rapports qui découlent des consultations ont été présentés. Votre gouvernement a entrepris de donner suite aux recommandations et continuera de le faire au cours de la session parlementaire qui commence.

En janvier 2007, votre gouvernement a chargé le Groupe de travail sur l'autosuffisance de nouer avec les gens du Nouveau-Brunswick un dialogue sur les mesures à prendre pour atteindre l'autosuffisance au Nouveau-Brunswick d'ici à 2026. Plus tôt cette année, le groupe de travail a présenté ses recommandations fondées sur les discussions menées. Votre gouvernement a méticuleusement examiné ces recommandations et y a répondu de façon intégrale en publiant le document intitulé *Notre plan d'action pour être autosuffisant au Nouveau-Brunswick*.

Au cours de la session parlementaire, votre gouvernement se penchera sur un grand nombre des éléments du plan d'action pour lesquels des modifications législatives sont nécessaires. Le présent discours du trône indiquera le programme législatif qui déclenchera la transformation vers un Nouveau-Brunswick autosuffisant. Le plan d'action de votre gouvernement et la session parlementaire qui s'ouvre prendront appui sur les côtés positifs du Nouveau-Brunswick, pour que notre province offre une qualité de vie encore meilleure.

Votre gouvernement reconnaît que le Nouveau-Brunswick est une société où règne le dynamisme des francophones, des anglophones et des

Premières nations, enrichie d'une présence multiculturelle croissante. Le Nouveau-Brunswick est un endroit où nous célébrons notre diversité. Cette diversité nous permettra d'attirer davantage de néo-Canadiens et néo-Canadiennes dans notre province.

Notre force économique croissante nous aidera à garder dans notre province les membres de notre famille et nos amis et fera du Nouveau-Brunswick un endroit plus attrayant pour le retour au bercail ou pour l'établissement de nouveaux arrivants. Votre gouvernement a comme engagement d'atteindre une croissance démographique nette de 100 000 personnes d'ici à 2026.

Votre gouvernement prendra appui sur nos collectivités propices à la vie de famille. Les gens du Nouveau-Brunswick ont un esprit d'entraide. Nous savons que l'union fait la force dans notre cheminement collectif. Nos racines et notre sentiment d'appartenance nous permettent d'envisager avec confiance un avenir prometteur. Nous sommes solidaires et attachés à ce coin de pays.

Telles sont les valeurs qui inspireront votre gouvernement dans le façonnement d'un Nouveau-Brunswick meilleur, et nous y arriverons en mettant l'accent sur la transformation dans quatre domaines. Il s'agira pour nous de transformer notre gouvernement, de transformer nos relations, de transformer notre main-d'œuvre et de transformer notre économie.

Transformer notre gouvernement

Tous les gens du Nouveau-Brunswick sont conviés à participer au cheminement vers l'autosuffisance. Votre gouvernement reconnaît que nous devons montrer l'exemple. Votre gouvernement est engagé à offrir une structure flexible, adaptable et axée sur la prestation de services de qualité.

Transformer le gouvernement exige que nous prenions appui sur nos services publics dévoués et compétents. En plus d'investir dans les compétences des services publics, votre gouvernement s'occupera des besoins en leadership et en perfectionnement professionnel du secteur public. Votre gouvernement comprend que des services publics efficaces sont des services publics efficaces.

La reddition de comptes sera importante dans le cheminement vers l'autosuffisance.

Le gouvernement déposera aussi la ***Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public***, afin de protéger les membres du personnel des services publics qui dénoncent des actes répréhensibles au sein de l'appareil gouvernemental. Les cas d'abus de pouvoir ou d'usage abusif de fonds publics sont rares, mais cette loi protégera les membres du personnel qui prennent sur eux de dénoncer, dans l'intérêt du public, de tels actes.

Une nouvelle loi sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels sera déposée, ainsi que de nouvelles mesures sur l'enregistrement des lobbyistes et les dépenses des tiers pendant les élections.

De plus, votre gouvernement envisagera des investissements aux Archives provinciales pour répondre à la demande grandissante de services d'archives et mettra en oeuvre une stratégie pour la gestion des documents électroniques afin de transformer la façon dont l'information gouvernementale est traitée et stockée.

Votre gouvernement continuera de respecter la **Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré** et d'y adhérer. Un budget équilibré sera atteint pendant le présent cycle financier de quatre années, soit de 2007-2008 à 2010-2011, conformément à la loi.

Le **budget de capital** pour 2008-2009 sera déposé le 11 décembre, accompagné d'une mise à jour financière et économique pour l'année en cours. Des **consultations prébudgétaires** débiteront en décembre. Au cours de la séance du printemps, votre gouvernement déposera un **budget équilibré pour 2008-2009** qui prévoira les investissements nécessaires pour la transformation.

En outre, votre gouvernement légifèrera et établira le cadre réglementaire à l'appui de la nouvelle politique en matière de jeu responsable. La nouvelle approche du jeu mettra l'accent sur la gestion responsable et le jeu responsable dans un environnement responsable.

La transformation du gouvernement nécessite d'autres modifications de la prestation de services aux gens du Nouveau-Brunswick.

Un **mandat élargi pour Services Nouveau-Brunswick** transformera la façon dont les gens et les entreprises du Nouveau-Brunswick interagissent avec leur gouvernement. D'ici à 2009, avec l'appui de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, votre gouvernement établira un nouveau **système d'un dossier par entreprise**, qui permettra de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick un accès plus rapide, plus facile et plus commode aux services d'affaires.

Au cours de l'année qui vient, les ministères commenceront à transférer à Services Nouveau-Brunswick leurs services au comptoir, dans le contexte d'une initiative globale de qualité des services. Le **bureau du médiateur des loyers** sera le premier à faire la transition à Services Nouveau-Brunswick.

Services Nouveau-Brunswick et le ministère de la Sécurité publique détermineront aussi le partage optimal des **services d'immatriculation des véhicules à moteur**.

Pour atteindre notre objectif d'autosuffisance, nous devons veiller à ce que nous soyons une province en santé. Votre gouvernement renforcera et améliorera la **Stratégie de mieux-être** de notre province, qui est fondée sur les travaux et les recommandations du Comité spécial du mieux-être. Votre gouvernement instaurera aussi un service de télénutrition pour les gens du Nouveau-Brunswick, lequel fournira des conseils et de l'information fiables sur la nutrition, qui mèneront à des modes de vie plus sains. En outre, votre gouvernement modifiera la **Loi sur les ventes de tabac** pour réglementer l'étalage des produits du tabac. Les niveaux d'activité physique augmenteront dans nos écoles, et tous les gens du Nouveau-Brunswick seront encouragés à adopter de saines habitudes de vie.

Un Nouveau-Brunswick autosuffisant a besoin d'une population saine qui a accès à des services de santé de proximité et de haute qualité. Pour que nous puissions, en matière de soins de santé, continuer de répondre à nos besoins maintenant et dans l'avenir, le ministre de la Santé présentera un nouveau **Plan provincial de la santé**.

Votre gouvernement tient à un système public convivial et équitable, accessible dans les deux langues officielles, abordable et responsable. Le *Plan provincial de la santé* mettra l'accent sur six priorités : atteindre un meilleur équilibre, améliorer l'accès, accroître l'efficacité, valoriser l'innovation, miser sur la qualité et former des partenariats. Des initiatives stratégiques seront présentées pour chaque priorité.

Le *Plan provincial de la santé* donnera aux gens des outils, des ressources et du soutien qui leur permettront de travailler en partenariat avec les professionnels de la santé afin de mieux prendre soin d'eux-mêmes.

Le *Plan provincial de la santé* offrira aux personnes âgées de meilleures options pour qu'elles puissent demeurer dans leur collectivité et maintenir leur autonomie le plus longtemps possible. Une telle démarche se fera de concert avec la **stratégie des soins de longue durée** à l'intention des personnes âgées qui sera rendue publique au début de la prochaine année. Au cours des 10 derniers mois, plus de 1 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont soulevé des questions et fourni des idées sur la manière d'améliorer le système actuel. La rétroaction ainsi que les recherches et les analyses statistiques serviront de fondation à la mise en oeuvre d'un système souple et durable qui aidera à répondre aux besoins des personnes âgées.

Votre gouvernement reconnaît que partager l'information rapidement et de façon opportune entre les praticiens et les gestionnaires dans le secteur de la santé est nécessaire pour transformer les soins de santé. Votre gouvernement demeure engagé à mettre au point le **dossier médical personnel**.

Votre gouvernement appuiera les pharmaciens et pharmaciennes en déposant des modifications de la **Loi sur la Pharmacie**, lesquelles permettront aux professionnels de la santé en question de prescrire certains médicaments. Votre gouvernement déposera aussi de nouvelles mesures législatives pour réglementer la profession de **sage-femme** dans notre province.

De nouvelles mesures législatives seront aussi déposées pour **légaliser les testaments biologiques** et prévoir une curatelle pour la prise de décisions en matière de soins de santé pour les personnes rendues incapables.

Votre gouvernement est engagé à transformer la protection de l'enfance au Nouveau-Brunswick. Un **modèle de médiation en protection de l'enfance** a été adopté comme principale forme de règlement des différends en la matière. Votre gouvernement amorcera maintenant l'élaboration du nouveau **modèle d'intervention multidimensionnelle axé sur la prévention** et adapté aux besoins des familles, allant du soutien mineur aux services intensifs. Ce modèle viendra compléter le service de médiation en protection de l'enfance et aboutira à une approche intégrée et efficace axée sur la clientèle en matière de protection des enfants du Nouveau-Brunswick et d'aide à leurs familles.

La transformation du gouvernement nous oblige aussi à renforcer les institutions juridiques du Nouveau-Brunswick. Une nouvelle loi énoncera le rôle et le mandat du **procureur général** afin d'améliorer la transparence de la charge auprès du public. Au cours de la session, le ministre de la Justice et de la Consommation mandatera un **groupe de travail sur l'accès à la justice familiale** pour faire rapport sur les options d'amélioration de l'accès à la justice dans les différends en matière de droit de la famille.

Votre gouvernement demeure engagé à protéger les consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick. Une **loi concernant les prêts sur salaire** sera déposée en vue de limiter les frais d'emprunt et de réglementer les pratiques commerciales des prêteurs à court terme. Votre gouvernement déposera une **Loi sur la divulgation du coût du crédit** pour faire concorder les exigences de divulgation liées aux prêts avec celles qui s'appliquent aux institutions bancaires assujetties à la réglementation fédérale.

En outre, votre gouvernement entreprendra des consultations et un examen ciblés relativement à la **Loi sur les caisses populaires** et déposera des modifications pour renforcer la réglementation du mouvement des caisses populaires au Nouveau-Brunswick.

Bien que le Nouveau-Brunswick ait la réputation d'être un cadre de vie sûr, votre gouvernement est engagé à intensifier la lutte contre le crime organisé.

Des mesures législatives seront déposées relativement aux biens infractionnels et aux produits de la criminalité et à des fonds directs destinés à la lutte contre le crime organisé. Votre gouvernement présentera des modifications législatives visant à habiliter les agents de police à exécuter leur travail dans des territoires avoisinants.

Votre gouvernement a comme engagement d'appuyer nos travailleurs et travailleuses et de protéger les membres les plus vulnérables de notre société. Par conséquent, votre gouvernement déposera des modifications législatives pour rendre **obligatoire la tenue d'enquête de coroner en cas de mort en milieu de travail** et améliorer les ressources dont les coroners disposent lorsqu'ils examinent les circonstances entourant des morts subites et inopinées.

Deux comités multidisciplinaires conseilleront la coroner en chef sur les morts attribuées à la violence familiale et sur celles d'enfants vulnérables. La création d'un **comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale** nous permettra de tirer les enseignements des morts attribuables à la violence familiale et de cerner les mesures que nous pouvons prendre pour prévenir la violence familiale et éliminer son incidence sur les familles et la société. Le **Comité d'examen des décès d'enfants** sera transféré au bureau du coroner en chef. Le Comité d'examen des décès d'enfants a été constitué en 1997 à titre de comité consultatif du ou de la ministre responsable de la protection de l'enfance. Le rôle des deux comités est compatible avec le mandat du coroner, qui est de mener une investigation impartiale sur toute mort subite et inopinée et de formuler des recommandations sur les changements systémiques que dictent les circonstances en l'espèce.

Votre gouvernement évaluera des propositions pour un **système moderne de communication sans fil** à l'appui de la prestation efficace des services d'ambulance, de maintien de l'ordre, de gestion des incendies de forêt, d'application des lois sur les véhicules utilitaires, de lutte antidrogue et de coordination interorganismes des interventions d'urgence.

Votre gouvernement prendra des mesures pour améliorer l'actuel **programme de permis gradués**, et des règlements seront pris pour mettre en oeuvre un **programme provincial d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre**.

Transformer nos relations

Le gouvernement ne peut réaliser l'autosuffisance à lui seul. Il nous faut des partenariats et des relations avec les autres gouvernements, les associations d'entreprises et les syndicats, les établissements postsecondaires, les groupes communautaires, le secteur sans but lucratif et les gens du Nouveau-Brunswick, qui soutiendront de tels changements à long terme. Votre gouvernement est engagé à transformer et à renforcer ces relations.

Votre gouvernement a nommé une nouvelle ministre responsable des organismes communautaires sans but lucratif. Appuyée par un secrétariat au sein du Bureau du conseil exécutif, la ministre présentera en mars à l'Assemblée législative le plan d'action du gouvernement quant au rapport du groupe d'étude. Ce plan d'action comprendra les mesures concrètes que votre gouvernement prend relativement à chacun des quatre thèmes du rapport : financement stable, respect et reconnaissance, revitalisation des relations entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif et appui à une culture de bénévolat.

Établir **une relation solide, durable et mutuellement avantageuse avec le gouvernement du Canada** est un élément clé du plan de votre gouvernement visant à mener le Nouveau-Brunswick vers l'autosuffisance. Votre gouvernement vise un partenariat durable pour relever les défis économiques et sociaux auxquels notre province doit faire face.

Votre gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada et les organismes partenaires pour assurer la promotion et **l'égalité des communautés de langues officielles** dans la province.

Votre gouvernement a conclu une entente avec les gouvernements du Canada et du Québec pour la préparation du prochain **Sommet de la Francophonie** à Québec en 2008. Nous profiterons de cette occasion unique pour mettre en valeur notre expertise et notre savoir-faire et assurer la visibilité de notre province auprès de l'ensemble des États et gouvernements participants.

Dans le cadre du Sommet de la Francophonie à Québec en 2008, le Nouveau-Brunswick accueillera en mai la **Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales** de même que la **Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie**. Des représentants de plus de 50 pays de la Francophonie auront l'occasion de découvrir le Nouveau-Brunswick, plus particulièrement la Péninsule acadienne. Les rencontres qui se tiendront à Caraquet sont l'occasion unique de faire valoir notre expertise en matière d'éducation et d'organisation communautaire.

En août, le Nouveau-Brunswick a accueilli une réunion annuelle fructueuse du Conseil de la fédération, pendant laquelle le premier ministre Graham a assumé la présidence du conseil pour l'année. Il se réjouit à la perspective d'établir des **relations de coopération avec les autres provinces**, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Le 22 juin, les 15 Premières nations et la province ont signé l'historique **Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick**. La signature de l'accord a marqué un moment historique de transformation des

relations entre le gouvernement provincial et les Premières nations. Des tables rondes mixtes sont en voie d'être créées dans les domaines suivants : la santé, l'éducation, les terres et les ressources, la gouvernance et la compétence, les jeux de hasard, le développement économique et durable ainsi que le développement social.

Des collectivités fortes, dynamiques et prospères sont nécessaires pour atteindre l'autosuffisance d'ici à 2026. Votre gouvernement a nommé un **commissaire chargé d'examiner l'avenir de la gouvernance locale** pour examiner la structure et l'organisation des collectivités locales au Nouveau-Brunswick, y compris l'impôt foncier et les arrangements de financement, l'aménagement du territoire et la prestation de services régionaux.

L'économie du Nouveau-Brunswick continue d'afficher des résultats qui sont parmi les meilleurs du pays. Dans certaines régions de la province, les succès économiques se sont traduits par des marchés immobiliers locaux en plein essor et des évaluations foncières croissantes.

Votre gouvernement reconnaît que des gens du Nouveau-Brunswick sont touchés de façon démesurée par ces évaluations croissantes. Votre gouvernement instaurera des allègements ciblés de l'impôt foncier pour les propriétaires moins en mesure de soutenir le fardeau fiscal causé par l'augmentation des évaluations. Nous sommes convaincus que les administrations municipales agiront de façon responsable lorsqu'elles fixeront leur taux d'imposition et qu'elles examineront minutieusement les répercussions que leurs décisions en matière de dépenses ont sur l'impôt foncier.

Votre gouvernement renforcera aussi les exigences en matière de traitement et de désinfection de l'eau potable ainsi que les normes pour les réseaux municipaux de distribution d'eau potable. En outre, votre gouvernement élargira le programme d'agrément pour l'eau potable afin qu'il inclue les plus grands réseaux privés qui servent le public, tels que les camps de roulettes, les installations de loisirs et les terrains de camping.

Votre gouvernement adoptera de nouvelles normes axées sur le rendement pour l'évacuation des eaux résiduelles municipales venant des installations de traitement des eaux usées. Les normes comporteront un modèle de gestion du risque environnemental et harmoniseront le cadre réglementaire avec ceux d'autres autorités canadiennes.

Transformer notre main-d'oeuvre

Pour transformer notre province, il nous faut une nouvelle génération de personnes productives, créatives et en santé qui possèdent l'éducation et les compétences nécessaires pour tirer profit des possibilités qu'offre un Nouveau-Brunswick meilleur. Il faudra des transformations dans nos milieux de travail, dans nos établissements postsecondaires, dans nos écoles et dans nos collectivités.

Votre gouvernement nommera un **comité spécial du Cabinet sur le développement de la petite enfance et les soins aux enfants** pour donner au dossier le leadership nécessaire de plusieurs ministères. Pendant la session, votre gouvernement déposera un **plan à long terme sur l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants**, un projet ambitieux qui améliorera les mesures de soutien aux jeunes enfants, à leurs parents, aux professionnels et aux groupes communautaires qui les appuient. Par la suite, nous travaillerons à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services.

Sachant à quel point l'apprentissage précoce est essentiel pour la réussite scolaire future et pour atteindre notre objectif d'une société autosuffisante, votre gouvernement présentera une nouvelle initiative **Je suis prêt pour l'école**, visant à faciliter la transition à la maternelle, surtout pour les enfants à risque.

Cette année, votre gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de son plan d'éducation, *Les enfants au premier plan*, qui vise à transformer les écoles du Nouveau-Brunswick et à créer le meilleur système d'éducation du Canada.

Le **Fonds d'innovation en apprentissage**, en place depuis septembre, a fait l'objet de plus de 450 demandes et trouve de l'écho chez le personnel enseignant.

Avec le soutien des collectivités locales et du secteur privé, votre gouvernement créera **22 écoles communautaires** en 2007-2008 et fera des investissements à cet égard. Un nouveau cadre d'investissement dans les **petites écoles rurales** sera annoncé et assurera aux élèves des régions rurales de nouvelles possibilités d'apprentissage.

Nous procurerons un soutien additionnel à la formation dans les métiers et à l'enseignement professionnel dans les écoles grâce à l'initiative **J'élargis mes horizons**, qui répond aux besoins de tous les élèves et les prépare mieux au monde dans lequel ils vivront après leurs études. Votre gouvernement améliorera les **services d'orientation professionnelle** pour que les élèves reconnaissent leurs forces et sachent comment cerner des parcours de carrière, y compris les options au niveau postsecondaire.

En outre, votre gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de stratégies visant à améliorer et à soutenir davantage notre système d'éducation favorisant l'inclusion en lançant une **stratégie provinciale sur les difficultés d'apprentissage** axée sur le dépistage et l'intervention précoces. De concert avec le ministère des Services familiaux et communautaires et le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation mettra à l'essai un nouveau modèle de prestation intégrée de services afin d'améliorer les services à l'intention des élèves du système scolaire public.

Sachant qu'un leadership efficace est la clé du succès des écoles, votre gouvernement créera aussi une **école de leadership scolaire du Nouveau-Brunswick**, centre d'excellence pour les directeurs et directrices d'école et le personnel enseignant, axé sur le leadership en éducation publique.

Des gains importants doivent être réalisés afin que les gens de tout âge au Nouveau-Brunswick possèdent les compétences nécessaires pour s'intégrer pleinement à l'économie et à la société. Au cours de l'année qui vient, le **Comité spécial de l'apprentissage continu** amorcera ses travaux sur l'état de l'alphabétisation et de la littératie au Nouveau-Brunswick, et votre gouvernement rendra publique une **stratégie d'alphabétisation et de littératie** visant à appuyer la réalisation d'objectifs audacieux pour accroître l'alphabétisme nécessaire à l'autosuffisance.

Par l'entremise de la Commission sur l'éducation postsecondaire, les gens du Nouveau-Brunswick ont fait savoir à votre gouvernement qu'une transformation du système d'éducation postsecondaire est essentielle. Le Nouveau-Brunswick nécessite un système d'éducation postsecondaire intégré, axé sur les apprenants et apprenantes, accessible, abordable et de qualité supérieure.

Un **groupe de travail, composé de recteurs d'université, de directeurs et directrices de collège communautaire et de responsables gouvernementaux**, étudie actuellement les recommandations du rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire.

Le groupe de travail proposera au gouvernement le meilleur modèle de système d'éducation postsecondaire pour le Nouveau-Brunswick, accompagné d'un plan de mise en oeuvre. Il est prévu que le groupe de travail présentera ses recommandations au début de l'année prochaine.

Votre gouvernement prévoit procéder au cours de l'année qui vient à la mise en place, conformément aux avis du groupe de travail, des éléments clés d'un modèle de système intégré d'éducation postsecondaire, qui comprendra l'aide financière aux étudiants et étudiantes, le transfert de crédits et un portail d'information à l'intention de la population étudiante.

Tous les gens du Nouveau-Brunswick joueront un rôle dans la transformation de notre économie. L'année 2007 marque le 25^e anniversaire de la création du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick. Par le truchement du Conseil du Premier ministre, votre gouvernement rendra public le 3 décembre, Journée internationale annuelle des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies, la nouvelle stratégie provinciale **visant un plan d'action pour les personnes handicapées**.

Plus tard au cours de l'année, le **Comité d'étude indépendant chargé du système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des**

accidents au travail présentera son rapport, qui comprendra des considérations clés visant la transformation future de la commission.

Votre gouvernement déposera aussi des modifications de la **Loi sur les accidents du travail**, pour édicter la présomption de maladie professionnelle en cas de cancer chez les pompiers.

Votre gouvernement légifèrera sur l'exploitation à double volet dans le secteur de la construction, dossier qui traîne depuis longtemps, tout en respectant l'équilibre essentiel à des négociations collectives efficaces.

Votre gouvernement est engagé à augmenter le **salaire minimum** de façon à le porter au taux national moyen. En effet, en avril prochain, seulement 19 mois après avoir été assermenté, le gouvernement aura augmenté de 1,05 \$ le salaire minimum, qui sera de 7,75 \$ l'heure.

Votre gouvernement continuera de faire d'importants progrès en vue de réaliser l'équité salariale dans la province. Nous montrerons l'exemple dans le secteur public et ferons des percées importantes dans le secteur privé en ciblant d'abord les lieux d'emploi où le gouvernement compte sur les secteurs privé et sans but lucratif pour assurer des services tels que la garde d'enfants, le soutien à domicile, les maisons de transition et les foyers de soins.

Afin de transformer notre province, nous devons renverser la tendance à la décroissance démographique. À la suite de consultations à l'échelle provinciale, votre gouvernement annoncera une **stratégie de croissance démographique** pour le Nouveau-Brunswick. Pour atteindre sa cible dans les 20 ans prévus, votre gouvernement s'est fixé comme objectif provisoire d'attirer au moins 5 000 nouveaux immigrants et immigrantes par année d'ici à 2015.

Nous collaborerons avec le gouvernement du Canada, les employeurs, les associations d'aide à l'établissement et les associations multiculturelles pour accélérer et **simplifier le processus d'immigration et améliorer les services d'établissement** fournis aux nouveaux immigrants et à leurs familles à leur arrivée dans la province. Nous maintenons notre engagement à l'égard du Programme des candidats de la province et du principe que le recrutement d'immigrants doit refléter la nature de notre province bilingue.

Les mesures en question aideront le Nouveau-Brunswick à pallier les pénuries possibles de main-d'oeuvre qualifiée, à créer une croissance économique et à faire en sorte que notre province demeure un endroit où il est magnifique de vivre, de revenir et de prendre un nouveau départ.

Transformer notre économie

Afin de transformer notre économie et d'atteindre l'autosuffisance au Nouveau-Brunswick, nous devons miser sur nos forces, accroître la productivité et la compétitivité de nos industries axées sur les ressources et cibler des secteurs stratégiques clés dans lesquels renforcer les capacités de notre province.

La transformation est amorcée. Depuis l'année dernière, le Nouveau-Brunswick jouit d'une croissance de l'emploi parmi les plus fortes du pays. De nombreux projets intéressants ont été mis en oeuvre, y compris l'expansion d'une valeur de 1,7 milliard de dollars de Potash Corporation, à Sussex, qui fera du Nouveau-Brunswick le premier producteur de potasse du monde. En outre, la diversification de l'économie de Miramichi est bien engagée grâce à l'établissement, par ATCON Group, du centre d'excellence en fabrication d'éléments en acier. Votre gouvernement a comme engagement de faire fond sur de tels succès.

Après le dépôt du rapport du **Groupe de travail sur l'approvisionnement en bois et la diversité forestière**, votre gouvernement exposera sa stratégie visant la participation du public et des parties prenantes. En outre, votre gouvernement dévoilera un nouveau système, élaboré en collaboration avec la Fédération des Propriétaires de Lots Boisés du Nouveau-Brunswick, la New Brunswick Forest Products Association et le ministère des Ressources naturelles, en vue d'assurer aux propriétaires de terrains boisés un **accès juste et équitable aux marchés**.

Votre gouvernement a presque terminé un processus d'un an visant l'examen et le renouvellement du secteur des pêches. Pendant la session, votre gouvernement déposera un **cadre de renouveau pour les pêches**, lequel fournira un plan d'action pour transformer ce secteur.

Étant donné les défis constants qui se posent au secteur de la pêche du crabe, votre gouvernement a commandé plus tôt cette année un *Rapport sur l'industrie du crabe des neiges du Nouveau-Brunswick*. Le rapport définitif a été reçu le 30 octobre 2007, et le ministère examine ses recommandations en collaboration avec la table ronde du ministre sur les pêches et avec Pêches et Océans Canada. Le ministre des Pêches donnera la réponse du gouvernement à ces recommandations au cours de la session.

L'Accord-cadre fédéral-provincial sur une politique agricole en est à sa dernière année, et votre gouvernement continuera les négociations sur un nouvel accord quinquennal intitulé **Cultivons l'avenir**. Votre gouvernement veillera à ce que le nouvel accord prévoie des programmes pour aider à transformer le secteur et à ce que des programmes de transition soient en place jusqu'à la mise au point du nouvel accord. Comme suite logique, nous élaborerons une **initiative stratégique d'investissement pour l'agriculture** afin de promouvoir la croissance et la viabilité à long terme du secteur agricole.

Le secteur de l'aquaculture suscite des ventes supérieures à 270 millions de dollars et crée des emplois directs et indirects pour plus de 4 000 personnes au Nouveau-Brunswick, surtout en milieu rural. Encouragé par de récentes discussions avec le gouvernement fédéral portant sur une initiative fédérale-provinciale visant à favoriser une **croissance durable de l'industrie aquacole**, votre gouvernement souscrira à une stratégie de soutien des investissements qui permettra au secteur de contribuer à l'autosuffisance.

Les gens du Nouveau-Brunswick connaissent depuis longtemps le potentiel économique du tourisme dans notre province. Dans le cadre de son Programme d'autosuffisance, votre gouvernement a pris l'engagement d'investir davantage dans **l'infrastructure touristique** pour que les paysages sublimes et la culture unique du Nouveau-Brunswick continuent d'attirer des millions de personnes dans notre province.

Comme preuve additionnelle de son engagement à l'égard du tourisme, votre gouvernement a transféré au ministère du Tourisme et des Parcs l'administration du parc provincial mont Carleton et investira 250 000 \$ en vue de réhabiliter le réseau des sentiers, de restaurer les camps de chasse historiques du parc et de moderniser d'autres installations et équipements, pour relancer le mont Carleton comme pôle d'attraction.

Votre gouvernement déposera des modifications de la **Loi sur le développement du tourisme** afin de créer un milieu touristique plus compétitif et de veiller à la qualité et aux normes des produits et services touristiques du Nouveau-Brunswick. Les mesures législatives donneront suite aux préoccupations de l'industrie à l'égard de la loi actuelle, surtout pour ce qui est du système de permis d'exploitation des établissements touristiques.

La richesse et la diversité des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick constituent déjà, en fait, l'une des bases solides qui permettront à notre province d'atteindre l'autosuffisance. Pour poursuivre les échanges à ce sujet et nous assurer que ce secteur puisse contribuer pleinement au dynamisme de nos communautés, votre gouvernement engagera un dialogue interculturel sur la contribution du secteur culturel à notre société.

Votre gouvernement reconnaît qu'un secteur vigoureux de l'entreprise doit aussi faire partie intégrante de son programme d'action en vue d'atteindre l'autosuffisance d'ici à 2026. C'est pourquoi nous nous emploierons au cours de l'année qui vient à faire en sorte que l'environnement économique du Nouveau-Brunswick stimule le démarrage ou l'expansion d'entreprises et favorise la diversification, l'innovation et l'augmentation de la productivité.

Votre gouvernement travaillera de concert avec les entreprises, les syndicats et d'autres parties prenantes afin d'élaborer des mécanismes de

consultation en vue d'explorer des options stratégiques qui permettront de réaliser l'autosuffisance.

En outre, à la faveur du **Programme de croissance des entreprises du N.-B.**, récemment lancé, votre gouvernement s'occupera de la question de l'accès aux capitaux pour les petites entreprises nouvelles ou en expansion. Au titre du programme, une aide financière sera accessible pour le soutien d'entreprises qui démarrent ainsi que de projets d'expansion, de diversification ou d'augmentation de la productivité de compagnies déjà implantées.

Votre gouvernement examinera la compétitivité globale de **l'environnement fiscal** du Nouveau-Brunswick et s'emploiera à rationaliser et à alléger le cadre réglementaire.

Votre gouvernement rendra aussi au Nouveau-Brunswick ses lettres de noblesse comme endroit ouvert au monde des affaires. Grâce au **Programme d'ambassadeurs du Nouveau-Brunswick** de votre gouvernement, lancé récemment, plus de 200 chefs d'entreprises, d'anciens étudiants et étudiantes, d'expatriés, de membres clés du personnel des services publics et de personnalités politiques se sont engagés à mettre leur énergie et leur enthousiasme au service de la promotion du Nouveau-Brunswick en tant qu'endroit propice à l'investissement.

Tout en reconnaissant l'apport important que doit faire la base industrielle actuelle du Nouveau-Brunswick, réaliser la croissance de transformation nécessaire pour concrétiser l'autosuffisance exigera que nous fassions croître notre économie en prenant appui sur ce que nous pouvons produire ici même. Pour atteindre l'objectif, une unité sera constituée au sein d'Entreprises Nouveau-Brunswick, qui élaborera et appliquera avec dynamisme une stratégie pour attirer et soutenir les investissements que feront des entreprises prestigieuses actuelles et nouvelles.

Un élément important de l'initiative visant à attirer des investissements sera celui de stimuler de façon stratégique le développement dans des domaines clés pour lesquels le Nouveau-Brunswick a manifesté sa capacité à créer des **grappes technologiques de premier ordre**. L'expérience montre que les grappes géographiques permettent une efficience maximale au chapitre de l'innovation et de la commercialisation de la technologie.

Le Nouveau-Brunswick appuiera la promotion de grappes technologiques clés au moyen d'investissements stratégiques dans des technologies de base prioritaires afin d'augmenter notre compétitivité à l'échelle mondiale.

D'autres stratégies viseront les objectifs suivants : la création de partenariats et d'alliances stratégiques aux échelles locale et internationale ; l'éducation, la formation et le recrutement de personnel hautement

qualifié ; les efforts vigoureux en vue d'attirer des investissements de la part de compagnies internationales importantes.

Le secteur de l'énergie aidera à transformer le Nouveau-Brunswick. Ce secteur jouera un rôle clé dans le développement économique, la création d'emplois et le rapatriement.

Une nouvelle ligne internationale de transport d'électricité a été construite et sera en service en décembre. Votre gouvernement continuera de sonder le terrain de l'autre côté de la frontière canado-américaine et de miser sur notre désir collectif de créer de nouveaux marchés d'énergie propre et renouvelable, de résoudre les questions d'interconnectivité et de renforcer notre position en tant que partenaire clé dans le commerce de l'énergie.

Le résultat de l'étude de faisabilité de 2,5 millions de dollars sur une **seconde centrale nucléaire** à Lepreau sera annoncé au cours de la session. L'étude, sans frais pour la province, a été menée par les compagnies mondialement respectées de l'équipe CANDU.

Énergie NB annoncera prochainement les attributaires pour la production de 300 MW d'**énergie éolienne propre**. Votre gouvernement examinera les options quant à la politique en matière d'**initiatives de production communautaire d'énergie éolienne** et maximisera les **normes d'inclusion des ressources renouvelables** d'Énergie NB.

Votre gouvernement rendra publique sa politique officielle sur la **production d'énergie marémotrice**, et nous continuerons aussi d'explorer, avec nos voisins de la Nouvelle-Écosse, le **potentiel en énergie marémotrice** de la baie de Fundy.

Votre gouvernement entreprendra une étude de faisabilité sur la possibilité d'approvisionner le nord du Nouveau-Brunswick en gaz naturel. Le ministère de l'Énergie donnera la priorité à ce dossier.

Le ministère examinera la **Loi sur l'électricité** pour que la structure de l'entreprise de service public et le marché de l'électricité tiennent bien compte des objectifs d'autosuffisance et du programme d'action relatif à la plaque tournante de l'énergie. Il faut en la matière rehausser la capacité du Nouveau-Brunswick d'attirer des investissements dans la production et le transport en vue de l'exportation d'électricité, tout en fournissant des options d'approvisionnement intérieur à long terme qui maintiennent les tarifs d'électricité à un taux intéressant pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement est engagé à faire du Nouveau-Brunswick un chef de file en matière de conservation et de production d'énergie.

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file national pour ce qui est d'assurer à tous les propriétaires-occupants, y compris les personnes à revenu limité, l'accès à des programmes d'efficacité énergétique. Les **travaux d'amélioration écoénergétique d'habitations** réalisés sous l'égide d'Efficacité NB permettent aux propriétaires à faible revenu d'économiser en moyenne 900 \$ par année en frais d'énergie. Votre gouvernement continuera de faire en sorte que les propriétaires à faible revenu puissent réaliser, grâce au Programme d'améliorations éconergétiques à domicile, des économies sur le plan énergétique et une amélioration du confort de leur chez-soi.

Afin de transformer notre économie, nous devons voir à ce que notre infrastructure de transport réponde à l'appel.

L'achèvement de la Transcanadienne à quatre voies, plus tôt ce mois-ci, représente un jalon important dans l'histoire de la province et favorisera le développement économique et notre cheminement vers l'autosuffisance.

Votre gouvernement continuera d'investir dans des axes routiers sécuritaires et efficaces par suite de la récente signature, avec le gouvernement fédéral, de la première partie d'une **entente à frais partagés de 414 millions de dollars** pour des projets du réseau routier national.

Votre gouvernement a signé un protocole d'entente relativement à la **porte d'entrée de l'Atlantique** et continuera de travailler de concert avec les autres provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral en vue de mettre en place un tel corridor stratégique pour le commerce international. L'achèvement dans un proche avenir de l'élargissement à quatre voies de la **route 1** demeure une priorité de votre gouvernement.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de bonnes liaisons entre leurs régions rurales et leurs centres urbains. Votre gouvernement annoncera une stratégie en matière d'infrastructure pour améliorer l'état de nos **routes provinciales**, y compris celles qui sillonnent les régions rurales.

Votre gouvernement a fait d'importants progrès et continuera ses efforts en vue de réduire les collisions avec la faune sur nos routes. Des mesures telles que l'installation d'autres **clôtures pour animaux sauvages** et le débroussaillage des emprises de route dans les secteurs où les collisions routières avec des orignaux sont fréquentes seront instaurées au cours de l'année qui vient.

L'élaboration et l'application de nouvelles technologies en vue d'améliorer l'efficacité dans la circulation des personnes et des biens sont cruciales pour la compétitivité et la durabilité du secteur des transports. Un document énonçant une **stratégie** néo-brunswickoise **de système de transport intelligent** sera rendu public au printemps.

Votre gouvernement a comme engagement de transformer l'économie de toutes les régions de la province pour que toute la population puisse contribuer à un Nouveau-Brunswick autosuffisant et en tirer profit.

Conformément à ce qui est énoncé dans le *Pacte pour le changement*, votre gouvernement amorcera l'**Initiative pour le nord du Nouveau-Brunswick**, d'une valeur de 100 millions de dollars. Un financement initial sera affecté en 2008-2009 en vue d'améliorer l'infrastructure économique des comtés du nord de notre province.

Dans la réalisation du Programme d'autosuffisance de votre gouvernement, la durabilité de nos ressources est importante. Votre gouvernement présentera sa nouvelle **Loi sur les espèces en péril**, version modernisée de l'actuelle *Loi sur les espèces menacées d'extinction*.

En outre, votre gouvernement dévoilera sa nouvelle **Stratégie de la biodiversité**, qui vise à protéger la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique. Votre gouvernement poursuivra aussi ses consultations et rendra une décision quant à la **chasse le dimanche**.

Le projet de nouvelle raffinerie Irving Oil fait actuellement l'objet d'une **étude d'impact sur l'environnement** — EIE — détaillée, conformément au règlement provincial sur les EIE. L'examen détaillé nécessitera l'évaluation des meilleures technologies utilisables en matière de protection de l'environnement, à des fins d'intégration dans la nouvelle raffinerie proposée. Votre gouvernement collabore aussi avec des gestionnaires du processus fédéral d'EIE pour essayer d'harmoniser les processus d'EIE.

La restauration de la rivière Petitcodiac est une préoccupation environnementale majeure pour votre gouvernement et pour de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick. Le ministère fédéral des Pêches et des Océans a aussi décrété que le pont-jetée de la Petitcodiac enfreint la loi fédérale sur le passage du poisson.

Dans le *Pacte pour le changement*, votre gouvernement a pris l'engagement d'assurer la durabilité de l'environnement. Une procédure précise a été établie pour restaurer la rivière, et votre gouvernement vise maintenant un partenariat fédéral-provincial pour transfigurer la Petitcodiac pour les générations futures. Dans l'année qui vient, votre gouvernement constituera le **Fonds en fiducie pour la rivière Petitcodiac** et commencera les travaux de planification et de conception de cet important projet, parallèlement à la recherche d'autres options de partenariat.

L'autosuffisance doit être la cause commune à laquelle nous nous rallions, et tous les gens du Nouveau-Brunswick ont l'occasion de jouer un rôle important dans le façonnement d'un Nouveau-Brunswick meilleur.

Votre gouvernement contribuera, pendant la session et par la suite, en utilisant ses pouvoirs d'élaboration de politiques et de législation pour appuyer une croissance durable et pour nous diriger vers l'autosuffisance.

Le discours du trône d'aujourd'hui expose un certain nombre d'initiatives clés que prendra le gouvernement dans la poursuite de notre cheminement vers l'autosuffisance au Nouveau-Brunswick. Malgré l'importance de ces initiatives, la transformation du Nouveau-Brunswick exigera la complicité de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Le président de l'Assemblée reprend la présidence de séance.

Il est ordonné que l'hon. S. Graham, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. B. LeBlanc, appuyé par M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M. B. LeBlanc, député de la circonscription électorale de Memramcook-Lakeville-Dieppe, appuyé par M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles, députée de la circonscription électorale de Moncton-Ouest, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont il

donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2007

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Volpé, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Madawaska-les-Lacs.

La séance est levée à 16 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

bureau du commissaire aux langues officielles, 2006-2007	(19 novembre 2007) ;
bureau du contrôleur, 2006-2007	(30 octobre 2007) ;
Commission d'intendance des pneus, 2006, et plan de gestion 2007-2008	(31 octobre 2007) ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2005-2006	(9 août 2007) ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2006-2007	(16 octobre 2007) ;
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, rapport aux intervenants, 2006	(17 juillet 2007) ;
Commission des valeurs mobilières, 2006-2007	(3 octobre 2007) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2006-2007	(31 octobre 2007) ;

comptes publics, 2006-2007, volume 1, états financiers	(28 septembre 2007) ;
Conseil consultatif sur la condition de la femme, 2005-2006	(31 août 2007) ;
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, 2005-2006	(10 août 2007) ;
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 2006-2007	(2 novembre 2007) ;
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, 2006-2007	(9 octobre 2007) ;
Corporation financière de l'électricité, 2006-2007	(1 ^{er} novembre 2007) ;
Exploitant du réseau du Nouveau- Brunswick, 2006-2007	(15 octobre 2007) ;
Forest Protection Limited, 2005-2006	(14 août 2007) ;
ministère de l'Énergie, 2005-2006	(16 juillet 2007) ;
ministère des Affaires intergouver- nementales, 2006-2007	(5 novembre 2007) ;
ministère des Finances, 2006-2007	(15 novembre 2007) ;
ministère des Gouvernements locaux, 2006-2007	(19 novembre 2007) ;
ministère des Ressources naturelles, 2006-2007	(9 novembre 2007) ;
ministère des Transports, 2006-2007	(29 octobre 2007) ;
ministère du Tourisme et des Parcs, 2006-2007	(14 novembre 2007) ;
ministre des Finances, dépenses des députés, 2006-2007	(8 novembre 2007) ;
Services Nouveau-Brunswick, 2006-2007	(28 septembre 2007) ;
Société de Kings Landing, 2005-2006	(27 juillet 2007) ;
Société de voirie, 2006-2007	(25 octobre 2007) ;
Société des alcools, 2006-2007	(19 septembre 2007) ;
statistiques municipales, 2007	(5 octobre 2007) ;

Autres documents

<i>États financiers cumulés de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, exercice terminé le 31 mars 2007</i>	(4 octobre 2007).
---	-------------------